



LES OBLIGATIONS RÉELLES ENVIRONNEMENTALES, UN OUTIL FONCIER AU SERVICE DE LA BIODIVERSITÉ

Julie Babin, FCEN



29 conservatoires d'espaces
naturels en France

3 442 sites naturels

178 0529 ha

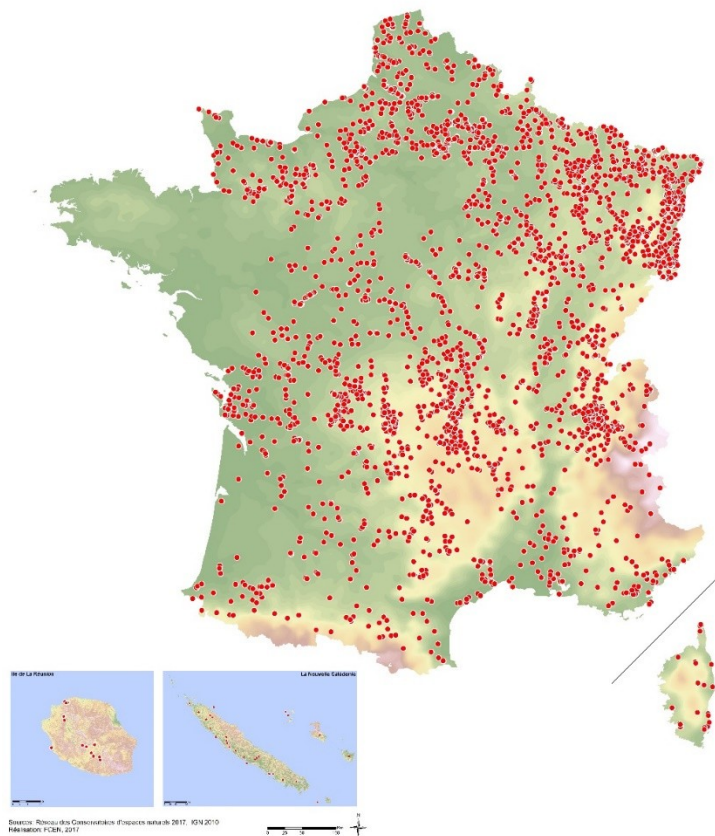
Un réseau professionnel avec

1 036 salariés

6 millions de visiteurs

<http://www.reseau-cen.org/fr>

Les sites gérés par les Conservatoires d'espaces naturels au 1er janvier 2017



Indépendance de chaque CEN sur les outils mobilisés.

- ✓ L'action foncière est au cœur de l'activité des Conservatoires d'espaces naturels
- ✓ Elle passe par :
 - ✓ Maitrise foncière
 - ✓ Maitrise d'usage

Les ORE constituent un outil à la frontière de la maitrise d'usage et la maitrise foncière, dont la plasticité rédactionnelle permet une adaptation aux enjeux territoriaux.



Mission soutenue et financée



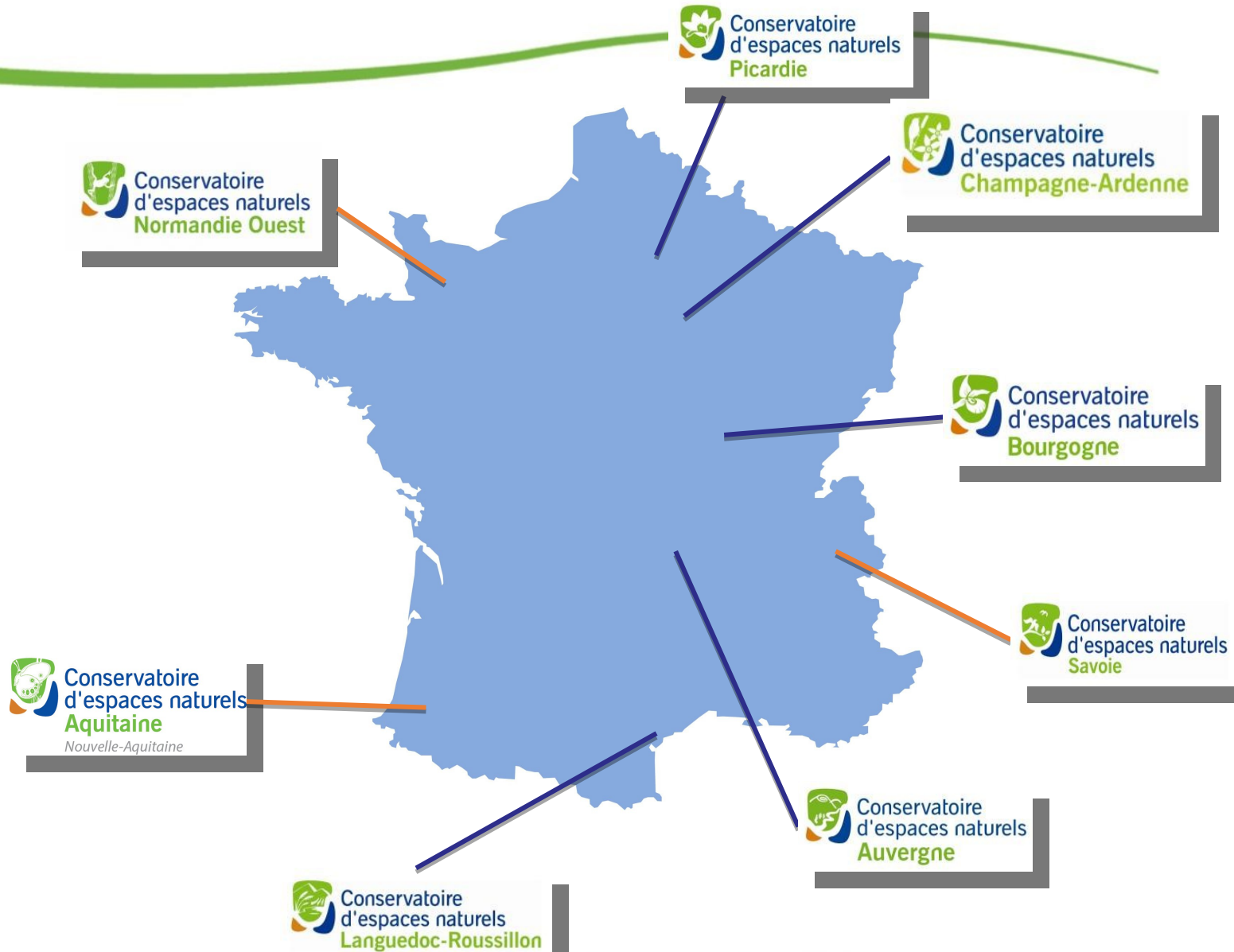
**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Les productions

- Une trame d'acte
 - Une vidéo pédagogique
 - Une plaquette papier
-
- Animation de nombreuses réunions et ateliers relatif aux ORE
 - Accompagnement des CEN dans la rédaction des actes
 - Signature de 5 ORE et plusieurs ORE accompagnées par les CEN
 - + 10 contrats en projets en dehors du cadre de la compensation.





Entre 2 et 5 mois selon réactivité des notaires

Rencontre entre
propriétaire et
cocontractant

Identification du
patrimoine naturel
des biens

Echanges entre
signataire(s) et
cocontractant
sur le contenu

l'acte
authentique

Bonnes
pratiques....99 ans



Les ORE signées avec les Conservatoires



3 ORE signées

Le propriétaire : Privés
La durée du contrat : 50 / 99 /99 ans
Le milieu : pelouses calcicoles /zones humides
Contexte : préservation volontaire



3 ORE signées

Le propriétaire : collectivités
(2 communes / communauté de communes)
La durée du contrat : 30 / 25 /99 ans
Le milieu : zone humide
Contexte : préservation volontaire



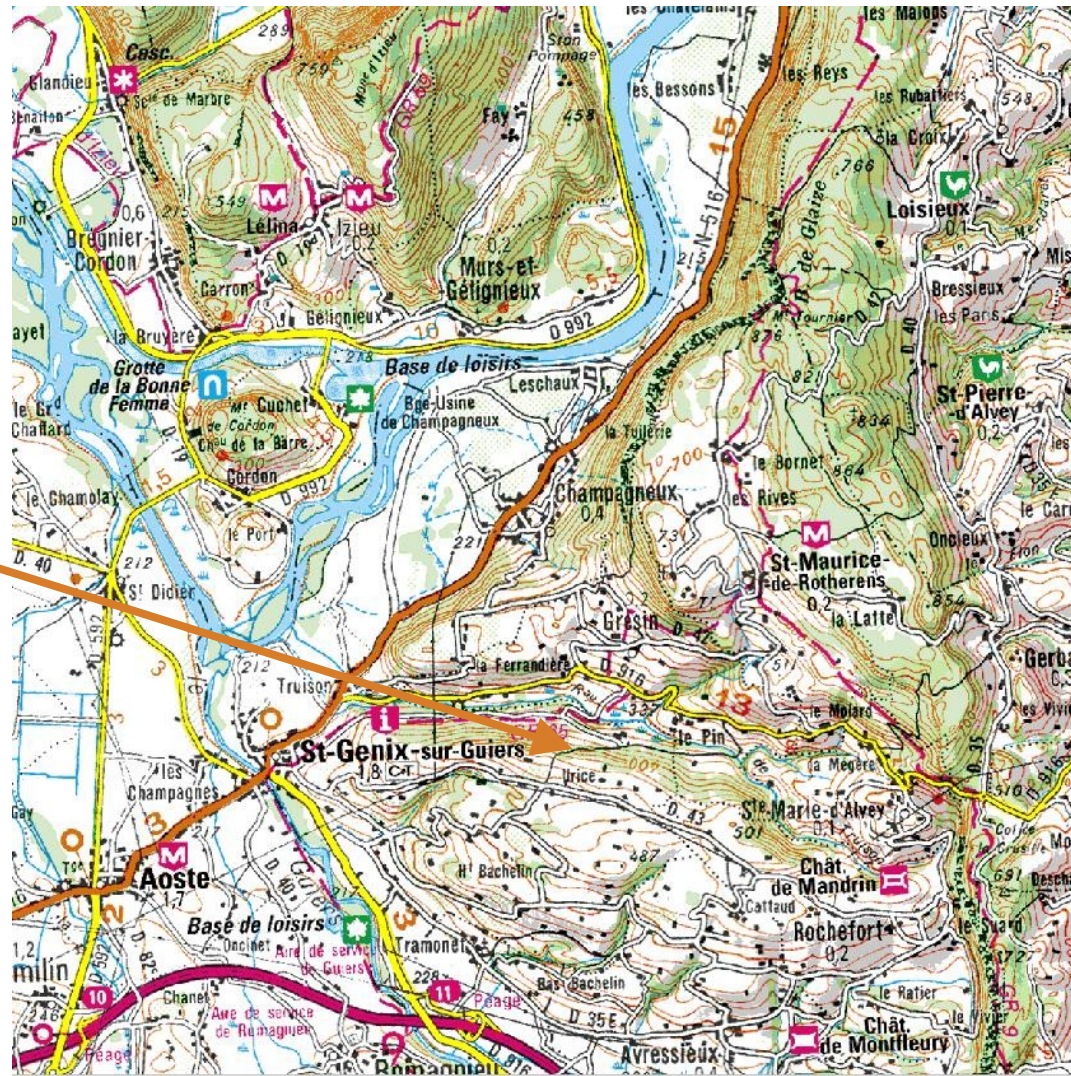
Le propriétaire : Commune
La durée du contrat : 60 ans
Le milieu : forêt landaise
Contexte : Compensation

3 ORE avec des collectivités sur les territoires suivants :

- **Marais des Lagneux** avec la commune de Yenne, pour 30 ans
- **Marais des Noux** avec la commune de Challes-les-Eaux, pour 25 ans
- **Marais de Côte-Envers** avec la communauté de commune du Val Guiers pour 99 ans

Contexte et localisation

Zone humide remarquable :
sources et ruisselets tuffeux,
marais tuffeux,
aulnaie tourbeuse,
forêt de pente...
ZNIEFF de type 1



Projet de maîtrise foncière porté par le CEN Savoie en 2010

→ acquisitions / conventions sur près de 3 hectares

Acquisition en 2016 de 8 hectares par la Communauté de Communes Val Guiers

2018 : souhait de la Communauté de Communes de confier ses parcelles au CEN Savoie pour une gestion environnementale de ses propriétés sur le long terme



Engagements de la Communauté de Communes Val Guiers

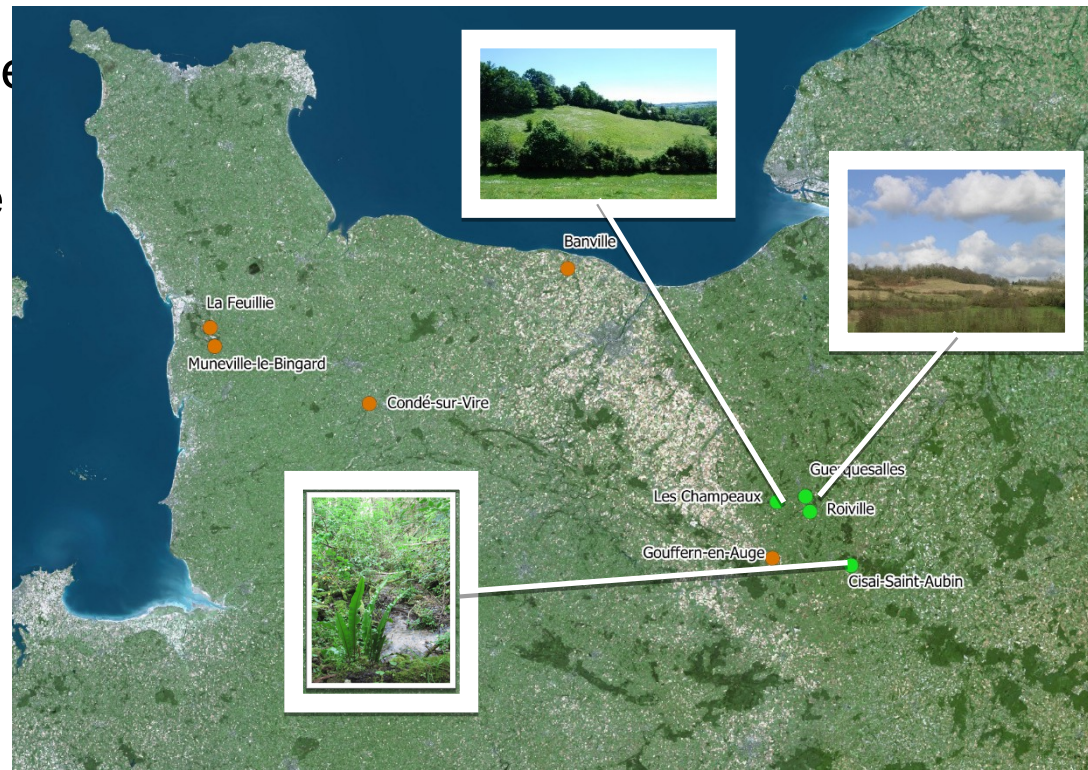
- Mettre à disposition les parcelles au CEN Savoie
- Accompagner le CEN Savoie pour la recherche d'exploitants agricoles pouvant assurer la gestion
- Tenir compte des enjeux environnementaux en cas de création d'une halte paysagère ou d'un sentier pédagogique le long du ruisseau du Truison
- Maintenir le caractère humide du milieu : ne pas construire, ne pas drainer
- Ne pas effectuer de traitements chimiques ou d'amendement
- Ne pas porter atteinte aux espèces et aux habitats du site

Engagements du CEN Savoie

- Rédiger un plan de gestion dans les 3 ans suivant la signature
- Assurer une gestion écologique du site conformément au plan de gestion
- Réaliser des inventaires de la faune et de la flore et un suivi de l'évolution des habitats et des espèces

3 ORE avec des propriétaires privés sur les territoires suivants :

- **Prés Saint Denis**, pour une durée de 50 ans
- **Saint Aubin**, pour une durée de 99 ans
- **Les neuf bois**, pour une durée de 99 ans.



Engagements des propriétaires

- Obligation de préserver
- les haies,
- leurs mares,
- ne pas utiliser de pesticides
- faucher ou pâturer les coteaux calcaire abritant une espèce d'orchidée très rare, l'Orchis grenouille



Engagements du Conservatoire d'espaces naturels

- Assurer une gestion écologique des parcelles suivant un plan de gestion (les grand axes dans le contrat)
- Réaliser :
 - des inventaires de la faune et de la flore ;
 - le suivi de l'évolution des habitats et des espèces ;
 - un renouvellement régulier du document de gestion du site ;



Engagements des propriétaires

- Conserver les haies;
- Entretenir les parcelles par pâturage extensif ou par fauche ;
- Ne pas ériger de construction définitive ;
- Maintenir un espace en libre évolution

Engagements du Conservatoire d'espaces naturels

- Assurer une gestion écologique des parcelles suivant un plan de gestion aux grands axes suivants :
 - laisser en libre évolution les surfaces boisées ;
 - maintenir la libre circulation de la source et du cours d'eau ;
 - maintenir les habitats de cariçaies et fourrés humides.
- Réaliser :
 - des inventaires de la faune et de la flore ;
 - le suivi de l'évolution des habitats et des espèces ;





Merci de votre attention

Julie Babin

Fédération des Conservatoires d'espaces naturels

julie.babin@reseau-cen.org

